



Fédération Française de Vol Libre

Delta • Parapente • Cerf-volant • Kite • Speed-riding • Boomerang

AlpEnergie

par GDF SUEZ

Partenaire officiel kite

INITIATEUR FEDERAL POWER KITE

Règlement du diplôme et modalités de formation 2011

SOMMAIRE

I/ REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1 DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITE

2 FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

II/ REFERENTIEL DE CERTIFICATION

III/ FICHE SIGNALETIQUE

IV/ MODALITES DE FORMATION



I/ REFERENTIEL DU DOMAINE D'ACTIVITE

1. DESCRIPTION DU SECTEUR D'ACTIVITE

1.1 Appellation :

L'appellation adoptée est : *Initiateur fédéral power kite*

1.2 Structures concernées :

Club de kite de la FFVL ou section kite d'un club FFVL

1.3 Champ et nature des interventions :

L'initiateur fédéral power kite réalise, dans le cadre de la structure associative dont il est membre et dans le respect des règlements fédéraux, des prestations de découverte et d'initiation aux glisses aérotractées terrestres sur engins de roulage.

Il veille à mettre en oeuvre les moyens permettant une pratique en sécurité dans le cadre de ses activités.

1.4 Situation fonctionnelle :

L'initiateur fédéral power kite exerce une activité bénévole au sein de son club.

Son activité est caractérisée par la relation avec un public qu'il accueille, informe et encadre en vue de la découverte des glisses aérotractées terrestres sur engins de roulage.

1.5 Autonomie et responsabilité :

Au sein de la structure, l'initiateur fédéral power kite est autonome dans la conduite des activités relevant de sa compétence. Néanmoins, il exerce son activité sous la responsabilité du président de club, ceci dans la limite de ses prérogatives. Il participe au projet global de la structure, de la programmation à l'évaluation finale de son action, dont il rend compte.

1.6 Évolution du poste :

Le poste peut évoluer grâce à l'acquisition de compétences complémentaires certifiées dans :

- l'encadrement de tous les niveaux de progression sur terre (Moniteur fédéral de glisses aérotractées terrestres)
- l'accompagnement de pratiquants ayant validé leur premier cycle de formation sur une surface (Leader club terre, neige ou eau)
- l'encadrement jusqu'à l'autonomie sur neige ou sur eau (Moniteur fédéral snowkite ou kitesurf)



2. FICHE DESCRIPTIVE D'ACTIVITES

2.1 Il encadre l'activité

2.1.1 : Il organise la pratique dans le cadre de séances

- Il s'informe des attentes des participants
- Il prépare le matériel et les outils pédagogiques
- Il choisit une aire de pratique adaptée à la séance
- Il prévoit la logistique des déplacements

2.1.2 : Il conduit une action pédagogique visant à la découverte de l'activité

- Il identifie les caractéristiques du public
- Il met en place des situations pédagogiques et utilise des méthodes d'apprentissage en cohérence avec la progression fédérale
- Il encadre un à quatre élèves au maximum en activité simultanée
- Il peut être amené à utiliser un engin biplace
- Il transmet les connaissances théoriques liées à l'activité
- Il évalue son action pédagogique

2.1.3 : Il veille à mettre en œuvre les moyens permettant une pratique en sécurité

- Il repère dans l'environnement les éléments pertinents pour une pratique en sécurité
- Il s'assure de la fiabilité du matériel disponible
- Il veille à l'évolution des conditions
- Il peut être amené à déclencher un secours

2.2 Il participe à la vie du club

- Il accueille le public
- Il participe à la planification des actions du club
- Il participe à la gestion des sites
- Il rend compte de son activité au président de club
- Il peut être amené à participer à la gestion du matériel du club
- Il relaie le discours fédéral et informe de la nécessité d'un apprentissage suivi



II/ REFERENTIEL DE CERTIFICATION (EC = être capable de)

UC 1 : EC de mettre en œuvre les compétences nécessaires à une pratique en sécurité

- EC de prendre toutes les informations nécessaires pour choisir un site de pratique
- EC d'analyser les éléments météorologiques, aérologiques et topographiques d'un secteur de pratique
- EC de prévoir l'évolution des conditions sur site
- EC de comprendre les principes aérodynamiques du pilotage d'une aile
- EC de prendre en compte les caractéristiques du matériel utilisé
- EC de faire le suivi du vieillissement du matériel
- EC de respecter les réglementations relatives aux lieux de pratique

UC 2 : EC de mobiliser les techniques de glisse aérotractée sur engins de roulage (buggy et mountain board)

- EC de démontrer les gestes techniques de l'activité (cycle 1 et 2 de la progression)
- EC de réaliser un biplace en buggy
- EC d'expliciter les différentes techniques déclinées dans le début de la progression
- EC d'analyser les gestes techniques du débutant

UC 3 : EC de préparer une animation ou une séance d'initiation aux glisses aérotractées terrestres

- EC d'analyser le contexte de l'action (objectifs / moyens)
- EC de prendre en compte les caractéristiques du public concerné
- EC de choisir le matériel en fonction du pack disponible et des objectifs de la séance
- EC d'identifier le lieu de pratique adapté à la séance
- EC d'organiser son action en tenant compte des règles et de la sécurité
- EC d'organiser la logistique (matériel, outils de sécurité et déplacements)

UC 4 : EC de conduire une animation ou une séance d'initiation

- EC d'identifier les attentes et les motivations de son public
- EC de mobiliser les connaissances de base en matière de pédagogie et de gestion de groupe
- EC de fixer les consignes de sécurité
- EC d'encadrer une à plusieurs personnes (4 au maximum en activité simultanée)
- EC de proposer des situations adaptées au public et aux conditions
- EC d'évaluer le niveau de réalisation de chacun
- EC veiller à l'évolution des conditions
- EC d'intervenir en cas de mise en jeu de la sécurité
- EC de susciter l'intérêt pour les connaissances théoriques liées à l'activité (cadre de pratique, météorologie, aérologie, mécanique de vol, matériel...)
- EC d'évaluer son action pédagogique



AlpEnergie

par GDF SUEZ

Partenaire officiel kite

UC 5 : EC de participer au fonctionnement du club

EC d'accueillir du public

EC de communiquer sur son activité et le fonctionnement du club

EC de participer à l'élaboration des projets du club

EC de participer à la gestion des sites

EC de situer son action au sein du club

EC d'évaluer son action et d'en rendre compte

EC de participer au suivi des équipements du club

UC 6 : EC de contribuer à la pérennisation de l'activité

EC de mobiliser des connaissances sur l'organisation générale du milieu fédéral

EC de donner de sa pratique une image responsable

EC de présenter les règles de la pratique et d'inciter à leur respect

EC de sensibiliser les pratiquants aux notions d'environnement (espaces, sites, itinéraires)

EC d'inciter les kiteurs à poursuivre leur formation dans un cadre adapté

EC d'utiliser les documents fédéraux en rapport avec sa fonction



III/ FICHE SIGNALÉTIQUE

C'est une qualification destinée aux kiteurs expérimentés qui désirent, dans le cadre d'un club, **initier** des pratiquants novices à la traction terrestre avec engins de roulage (buggy et mountain board).

Intitulé	INITIATEUR FEDERAL POWER KITE
Prérogatives	Intervenir bénévolement sous la responsabilité du président du club pour assurer des prestations de découverte et d'initiation aux glisses aérotractées terrestres sur engins de roulage. L'encadrement est limité à 4 personnes au maximum en activité simultanée sur site adapté et dans des conditions aérologiques standard. La progression se limitera au premier cycle de formation.
Conditions d'accès	Plus de 18 ans, pratiquant autonome et expérimenté sur une surface, licencié
Organisation de la formation	Régionale : - respect du cahier des charges défini par la CFK, - suivi par un CT (expérimentale en 2011)
Modalités de formation	Quatre modules en centre, 10j de formation au total : ✓ Module de mise à niveau technique pour la pratique du roulage et connaissance de l'activité (2j) <i>allègement possible pour les pratiquants experts sur la terre</i> ✓ Module technique et sécurité, cadre de pratique (2j) <i>Module équivalent à celui du Leader club, allègement pour les qualifiés Leader</i> ✓ Module préparation d'une séance d'animation avec support buggy (2j) ✓ Module initiation buggy et mountain board (4j)
Évaluation	Continue lors de la formation : - <i>possibilité d'ajournement à l'issue du module 1 ou 2 si pré requis non validé,</i> - <i>possibilité de solution personnalisée si certaines UC non validées</i>
Certification	F.F.V.L. : - délivrance du statut d'élève initiateur et possibilité d'entrée en formation pour l'accès au monitorat fédéral neige et eau après validation des UC des trois premiers modules - délivrance de la qualification une fois toutes les compétences validées par les formateurs et sur présentation du PSC1



IV/ MODALITES DE FORMATION

1 / Module mise à niveau technique (2j)

Pratique du roulage et connaissance de l'activité des glisses aérotractées terrestres

- Allègement possible pour les pratiquants experts sur la terre (buggy **et** moutain board)

2 / Module technique et sécurité, cadre de pratique (2j)

Voir UC1 et 5

- Validation du pré requis technique pour poursuivre la formation, possibilité d'ajournement à l'issue du module si pré requis terre non validé.

Accueil

Présentation des stagiaires, attentes et mise en correspondance avec ce que sera la formation.

Vérification licences, assurances et confirmation de la liste des participants auprès du secrétariat.

Organisation logistique des modules de formation.

Évaluation du pré requis technique :

Le candidat opérera avec son propre matériel ou celui mis à disposition par son club

Pour la validation, les conditions aérologiques doivent permettre de pratiquer.

Les mises en situation peuvent revêtir différentes formes : analyse de site et aérologique par écrit, oral, pratique sur le terrain aménagé ou pas, bilan de session, QCM...et doivent permettre de vérifier les compétences suivantes :

Cycle 2 : rideur autonome, exploite les conditions et le terrain, sait s'adapter aux changements

Ec : être capable de

Ec de choisir le lieu et le moment de pratique :

- Prendre toutes les informations nécessaires (météo, état de surface, orientations, réglementation particulière)
- Analyser les conditions et leur évolution sur site
- Changer de zone d'évolution en fonction des contraintes

Ec de pratiquer en conditions jugées non dangereuses :

- Choisir le matériel le plus adapté et effectuer les réglages
- Pratiquer sous toilé ou sur toilé en sécurité
- Maîtriser les différentes allures, remonter au vent
- Se déplacer dans toutes les situations de cap, arriver à se diriger avers un point en lignes indirectes, anticiper les obstacles
- Effectuer des arrêts d'urgence
- Utiliser la configuration du terrain
- Réaliser des sauts simples sustentés par l'aile avec posé contrôlé
- Naviguer en groupe

Ec de se décentrer de sa pratique

- Partager des informations sur les conditions et les dangers potentiels
- Identifier un pratiquant en détresse
- Déclencher les secours si nécessaire



Connaissance de l'activité kite dans la pratique concernée :

- Grandes étapes de la progression
- Matériel et sécurité, mécaVOL
- Sites et réglementations
- Météo

Connaissance du cadre de pratique :

- La fédération, le club, organisation et fonctionnement
- L'encadrement bénévole, prérogatives, responsabilités
- Le rôle de l'initiateur power kite, les limites d'intervention
- Les étapes de la formation et modalités d'évaluation

3 / Module préparation d'une séance d'animation avec support buggy (2j)

Les stagiaires sont entre eux et apprennent à organiser des animations (pédagogie de base, gestion de groupe, découverte de l'activité).

La pratique sur le terrain permet de peaufiner l'analyse des conditions, l'observation des pratiquants et la connaissance de l'activité.

Voir UC 2, 3 et 4.

4 / Module préparation et encadrement de séances d'initiation buggy et mountain board (4j)

Étude en détail du début de la progression, préparation de séances, les difficultés classiques du débutant, théorie utile à l'initiation, les particularités liées aux différents supports de roulage, encadrement de stagiaires.

Le moniteur responsable réalise un bilan de la formation et consigne par écrit les résultats d'évaluations, pistes de travail et solutions personnalisées de chaque stagiaire. Il fait rapidement parvenir ce document au conseiller technique référent et au service formation de la fédération.